

Délibération N°2024-04-08-F

Budget Restaurant Administratif "Le Guinguet"
Affectation des résultats 2023

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présents ou représenté.e.s à la séance	45
Absent	0

SÉANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **quatre avril**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **dix-huit mars**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI (*arrivé à 21h48), Mme CACAIS-BARANGER.

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

M. CORNELIS	a donné mandat à M. MORA
M. LACHELACHE	a donné mandat à Mme LARABI
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à Mme GARNIER
M. CHARDIN	a donné mandat à Mme BOUHADA
M. BRUNET	a donné mandat à M. CLERGET
M. CHAMPETIER	a donné mandat à M. MULLER
M. LEBLANC	a donné mandat à Mme AVOGNON ZONON
Mme VIENNEY	a donné mandat à M. GUENICHE
Mme MICHEL	a donné mandat à Mme GARNIER
M. DAULONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à Mme LELU
Mme MARTINEZ	a donné mandat à Mme FENASSE
Mme INDJA	a donné mandat à Mme CAZALS
M. DE LA CROIX	a donné mandat à M. BERTRAND

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. VIANNEY ORJEBIN ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants, L. 2221-1, L.2311-5 et R.2311-11 et suivants ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M 14 ;

VU la délibération n°2024-04-02-F du 04 avril 2024, adoptant le compte de gestion 2023 du budget annexe du Restaurant Administratif « Le Guinguet » ;

VU la délibération n°2024-04-05-F du 04 avril 2024, portant approbation du compte administratif 2023 du budget annexe du Restaurant Administratif « Le Guinguet » ;

VU le compte de gestion du budget annexe du restaurant administratif pour 2023 ;

VU le compte administratif du budget annexe du restaurant administratif pour l'exercice 2023 qui fait apparaître, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 11 952,55 € et un déficit de clôture de la section d'investissement de -34 753,67 € ;

CONSIDERANT la nécessité d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2023 et la reprise de ceux-ci au budget primitif 2024 ;

SUR avis de la commission des Finances

Après en avoir délibéré

À LA MAJORITÉ

Par 35 voix pour :

Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ,

Par 9 voix contre :

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER, M. DE LA CROIX

M.GAUTRAIS ne prend pas part au vote

DECIDE

Article unique : que les résultats de clôture de l'exercice 2023 constatés au compte administratif du budget annexe du Restaurant Administratif « Le Guinguet », sont repris au budget primitif 2024 ainsi qu'il suit :

- | | |
|--|---------------------|
| ➤ En section de fonctionnement en recettes, au compte 002, | 11 952, 55 € |
| ➤ En section d'investissement en dépenses, au compte 001, | 34 753, 67€ |
| ➤ En section d'investissement en recettes, au compte 1068, | 34 753, 67€ |

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **11.0. AVR. 2024**

Publication
le **11.0. AVR. 2024**

Notification
le

Certifié exécutoire

Le Maire,



